

Lutter contre les incivilités

Saison 2023/2024

TOUS CONCERNÉS

RESPONSABLES - RESPECTUEUX - FAIR-PLAY



STOP AUX INCIVILITÉS



Sommaire :

Qu'est ce qu'une incivilité?



```
graph TD; A[Qu'est ce qu'une incivilité?] --> B[Rôles et obligations des acteurs du jeu.]; B --> C[Comment agir?]; C --> D[Quelques outils.]
```

Rôles et obligations des acteurs du jeu.

Comment agir ?

Quelques outils.

Définitions: Incivilités

Une incivilité constitue un agissement qui contrevient aux règles sociales qui régissent la vie en communauté.



La notion recouvre un nombre varié de comportements que l'on pourrait résumer par une atteinte à un « code de bonne conduite » (c'est-à-dire et par exemple: le bruit, les graffitis, l'impolitesse, la dégradation de biens...).



Un comportement civil, c'est agir en bon citoyen.



Avoir un comportement incivil, c'est agir en mauvais citoyen, porter atteinte à la paix sociale

Définitions: Menaces

Une menace peut être définie comme une parole ou un acte d'intimidation exprimant le projet de son auteur de faire du mal à une autre personne ou à endommager un bien.

Plus précisément et selon la définition donnée dans le dictionnaire Larousse, la menace est « un signe, un indice qui laisse prévoir quelque chose de dangereux, de nuisible ».

Définition Violence



Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée par une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits et ses biens.



En contexte sportif ou loisir, cette violence peut être infligée par une personne en autorité (ex un entraîneur), des pairs (coéquipiers, adversaires), des parents, des gérants, des représentants d'équipes, des spectateurs, un membre de l'équipe médicale ou de soutien (préparateur physique, massothérapeute etc.....)

Les incivilités le plus souvent observées:

Verbales: insultes,
injures, provocations,
(rarement menaces de
mort)

Racisme (propos, cris de
singe etc)

Réseaux sociaux :
provocations, insultes...

Physiques : coups et
blessures, non-respect
des règles de convivialité
(retard, impolitesse...)

Dégradation de matériel
et/ou des installations
sportives.

Vols d'effets personnels

Pénétration sur l'aire de
jeu, jets de projectiles,
introduction d'arme

Consommation
d'alcool

Homophobie, sexisme et
fondamentalisme
religieux.

Rôles et obligations des acteurs du jeu.

- **La compétition est synonyme d'opposition et de combativité. Une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement seulement lorsqu'elle se déroule dans la courtoisie et le respect mutuel, sans agressivité.**
- **Les dirigeants d'associations, les entraîneurs et les éducateurs ont un rôle majeur à jouer auprès de tous leurs membres, surtout des plus jeunes, dans l'apprentissage, l'explication et la nécessité de respecter la règle, dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique.**
- **Les dirigeants des instances du basketball, d'association, de société sportive ont également un rôle majeur à jouer vis-à-vis des supporters.**
- **http://www.ffbb.com/sites/default/files/2018-06-01_cd_annexe_14_-_6-daji_charte_ethique_ffbb_-_lnb_v3.pdf**

Rôles et obligations des acteurs du jeu.

- **Un président de club de basket a un rôle essentiel dans la gestion des incivilités au sein de son club. Il doit veiller au respect des règles et à l'éthique sportive, tout en créant un environnement positif et sûr pour les membres. Voici les droits et devoirs d'un président de club de basket en ce qui concerne la gestion des incivilités :**
 - 1. Élaboration de règles : Le président peut travailler avec d'autres dirigeants du club pour élaborer des règles et des politiques claires concernant le comportement des membres, y compris des sanctions en cas d'incivilité.**
 - 2. Sanctions : Le président peut imposer des sanctions aux membres qui enfreignent les règles du club en cas d'incivilité, y compris des avertissements, des suspensions temporaires ou l'expulsion du club, conformément aux règles établies.**
 - 3. Il doit mettre en place des procédures pour signaler les incidents en toute confidentialité.**
 - 4. Médiation : Le président peut jouer un rôle de médiateur en cas de conflits au sein du club, aidant à résoudre les désaccords de manière constructive.**
 - 5. Exemplarité : En tant que leader du club, le président doit montrer l'exemple en respectant les règles et en promouvant un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain**

Rôles et obligations des acteurs du jeu.

- L'officiel est le garant de l'application de la règle. Il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu. Il est le directeur de jeu.

Comme tout être humain, il peut commettre des erreurs, tout comme le pratiquant, erreurs d'appréciation qui doivent être admises comme des aléas du jeu.

Pour préserver l'équilibre et l'équité des compétitions, ses décisions ne peuvent être contestées ; sauf dans le strict respect de la procédure, réclamation prévue à cet effet par les règlements.

- Les éducateurs, les entraîneurs et les dirigeants ont un rôle essentiel à jouer pour le déroulement serein des manifestations sportives. Ils doivent adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux afin d'inspirer positivement le comportement des autres acteurs.

- http://www.ffbb.com/sites/default/files/2018-06-01_cd_annexe_14_-_6-daji_charte_ethique_ffbb_-_lnb_v3.pdf

La responsabilité civile du président d'une association sportive:

Le dirigeant d'association sportive, est tenu de respecter une obligation contractuelle de sécurité.

Une obligation envers les sportifs exerçant une activité dans les locaux, mais aussi sur les installations qui sont mises à disposition.

Toute pratique du sport nécessite un minimum de dispositions afin de garantir la sécurité de chacun.
C'est pourquoi, dès lors que des membres de votre club pratiquent une activité sportive dans vos locaux, avec vos installations, vous avez l'obligation d'assumer leur sécurité, même s'ils s'exercent librement et sans encadrement particulier et encore plus s'il s'agit dans le cadre d'une manifestation sportive.



La responsabilité pénale du président d'une association sportive:

- **La responsabilité pénale peut être engagée dans le cadre d'infractions spécifiques à leur champ d'activité.**
- **Parmi les infractions de droit commun auxquelles vous êtes susceptible d'être confronté, nous pouvons citer :**
 - L'atteinte involontaire à la vie ou à l'intégrité physique d'une personne**
- **La responsabilité pénale des dirigeants d'association sportive peut donc être engagée dès lors qu'un accident corporel se produit lors d'activités organisées par l'association, d'où l'extrême importance de tout mettre en œuvre afin de veiller à la sécurité des sportifs et spectateurs**

12 CONSEILS POUR LES PARENTS DE JEUNES BASKETTEURS



ET N'OUBLIEZ PAS :

1 - CE SONT DES ENFANTS

2 - CE N'EST QU'UN JEU

3 - GAGNER N'EST PAS LA PRIORITÉ

4 - LES ARBITRES PEUVENT SE TROMPER

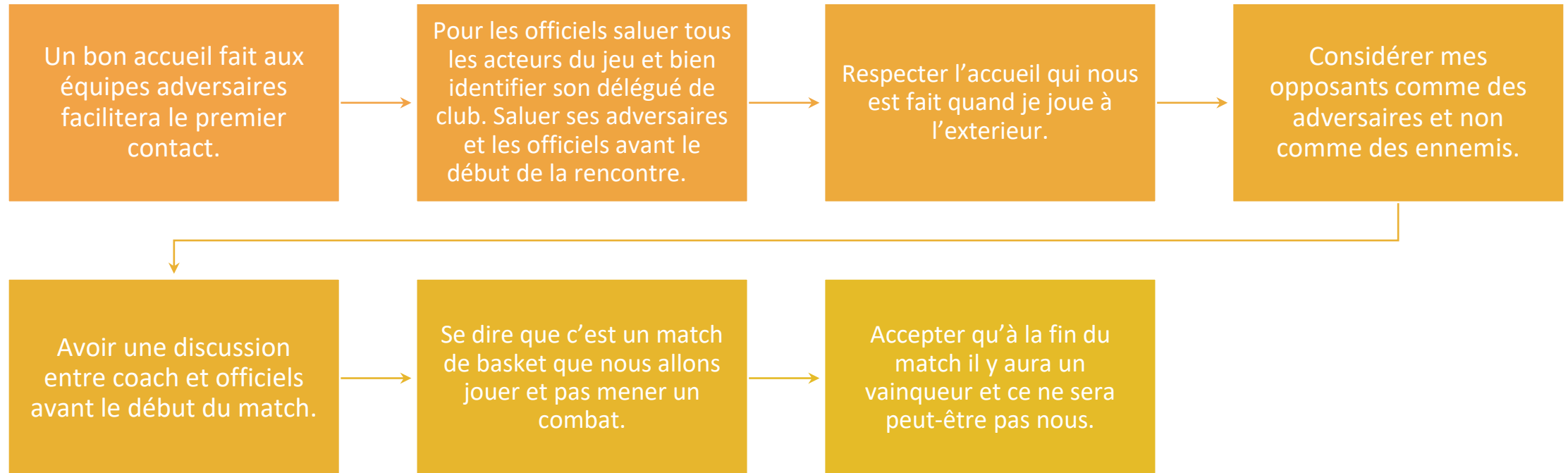
5 - LES ENTRAINEURS ET LES BÉNÉVOLES
DU CLUB DONNENT DE LEUR TEMPS
POUR VOS ENFANTS

Comment agir en club:

• Quelques idées préventives :

- Avoir un règlement intérieur.
- Avoir une charte interne et un code du supporter
- Une réunion de pré saison avec les parents
- Une EXEMPLARITÉ des dirigeants.
- Promouvoir la fonction d'officiel.
- Promouvoir les valeurs de respect dès les entraînements.
- Avoir une fiche de signalement.

Comment agir avant la rencontre:



Comment agir pendant la rencontre:

Respecter les choix faits par les coachs, les joueurs et par les arbitres.

Admettre que l'erreur fait partie du jeu et que contester ne fait qu'aggraver la situation.

Encourager les joueurs pendant le match.

Respecter l'adversaire quand l'écart de point est important.

Ne pas reproduire ce qu'on voit à la télé Trash Talking etc

Gestion par les coachs des frustrations, des débordements.

Aller saluer tous les acteurs du jeu à la fin du match, même quand on a perdu.

Comment agir après la rencontre en cas d'incivilités?

Prise de contact entre dirigeants (privilégier le premier contact par téléphone)



Pour les officiels faire un rapport en fonction de la gravité de l'incident.



Remonter les faits et pas ses ressentis.



Prendre contact avec le comité .

Quelques outils:



FAIR PLAY ou INCIVILITES



Le Comité Départemental de Basket-Ball des Côtes-d'Armor souhaite avoir des retours sur non seulement des actes d'incivilités dans les clubs mais également des actes positifs qui méritent d'être mis en avant.

Merci de retourner cette fiche à cd22basketsecretariat@gmail.com

NOM - Prénom du déclarant :

Nom du club (en entier) :

Fonction au sein de la structure : Arbitre Officiel Arbitre non officiel Coach Spectateur
Parent de joueur Joueur Educateur

Rencontre / Évènement

Date :

Catégorie : U11 U13 U15 U17 U18 U20 Séniors

Division : D4 D3 D2 D1-Pré-Région Région Coupe

Championnat : Masculin Féminin

Equipe A : Equipe B :

Lieu de la rencontre et/ou de l'Évènement :

Voulez-vous nous faire part d'un acte de Fair Play ou d'incivilité ?

Fair Play Incivilité Autre

Description :

.....

Avez-vous pris contact avec le club concerné suite à l'incident Oui Non

Si non, pourquoi ?

Signature du président

.....



DÉMARCHE CITOYENNE CD22

Thématique : Fiche signalement « Fair-Play ou Incivilités »

Destinataires : Clubs

Nombre de pièces jointes : 1

ENSEMBLE POUR UN BASKET SANS VIOLENCE

Cette fiche « signalement » s'adresse à tout acteur de match de basket (joueurs, coaches, officiels, dirigeants de clubs...) acceptant de témoigner de ce qui l'a touché ou étonné durant un match auquel il assistait.

Soucieux de fonder son action sur la réalité d'actes et de comportements constatés et rapportés par des témoins, le Comité Départemental de Basket-Ball des Côtes-d'Armor vous propose d'apporter votre contribution pour l'aider à promouvoir une pratique sportive :

- où enjeu et jeu restent conciliables, en dépit du caractère compétitif de notre sport,
- où supporter son équipe n'exonère pas de respecter l'adversaire,
- où tous les acteurs, quel que soit leur rôle, sont reconnus et respectés,
- où l'ambiance et la convivialité donnent envie de revenir.

COMMENT ?

En portant à notre connaissance, simplement et librement, l'existence d'actes de FAIR-PLAY qu'ils aimeraient voir se reproduire ou, au contraire, ne plus jamais revoir sur un terrain de basket.

PAR QUEL MOYEN ?

- En remplissant le document ci-joint que vous nous retournerez scanné à l'adresse suivante : cd22basketsecretariat@gmail.com

POUR QUELLE UTILISATION ?

Bien entendu, tout signalement qui nous sera parvenu restera la propriété stricte et exclusive du Comité Départemental de Basket-Ball des Côtes-d'Armor. Pour l'identification de paroles et actes d'Incivilités, notre équipe procédera de la manière suivante :

1. Envoie d'un mail au(x) président(s) du ou des clubs concernés
2. Échanges téléphoniques avec ces mêmes dirigeants sur la sensibilisation à la Lutte contre les Incivilités au sein des clubs
3. Un travail collaboratif avec l'Équipe des Officiels sera effectué pour l'accompagnement et la formation continue de nos arbitres.
4. Dans le cas où un autre Comité breton serait concerné, le Comité Départemental de Basket-Ball des Côtes-d'Armor contactera l'Équipe « Société et Mixités » de la Ligue de Bretagne de Basket-Ball ainsi que la personne référente de ce même comité.

LE PARENT FAIR-PLAY



Le parent fair-play est un parent présent régulièrement lors des matchs de sa fille ou de son fils. Son rôle est de favoriser la convivialité entre les spectateurs (mot d'accueil, sourire, proposer une boisson pour patienter pendant l'échauffement), de s'assurer du bon état d'esprit des spectateurs pendant la rencontre au bord du terrain, de contribuer au déroulement de la rencontre dans un climat apaisé et serein, d'être un modérateur et un conciliateur dans les tribunes.

POURQUOI ?

- Pour lutter contre les incivilités et les discriminations.
- Impliquer les parents des joueurs/euses.
- Pour épauler le délégué de club et le référent fair-play si il y en a un.
- Instaurer un cadre bienveillant propice à la pratique du basket pour tous.

COMMENT ?

- 1** Avant la rencontre, chaque équipe désigne son parent fair-play qui portera un signe distinctif.
- 2** A l'entrée des joueurs sur le terrain, les parents fair-play tapent dans les mains des joueuses/euses adverses.
- 3** Les parents, les joueurs, et les arbitres se réunissent au milieu du terrain et lisent le texte.
- 4** Impliquer les parents et parler de votre démarche au sein du club afin de mobiliser des bénévoles.

LES RAPPELS A NE PAS MANQUER

- Nous souhaitons rappeler à tous, spectateurs, que les joueurs/euses de ce match sont là pour prendre du plaisir sur le terrain.
- Respectez les joueurs/euses, respectez les décisions des arbitres pour qu'à la fin de cette rencontre le vainqueur soit le basket.
- Le jeu doit primer sur l'enjeu et nous comptons sur vous pour les encourager dans un esprit sportif et fair-play.
- Vous entendez des violences de la part de votre équipe ? Intervenez en tant que médiateurs.

LES QUALITES RELATIONNELLES ET COMPORTEMENTALES RECOMMANDEES

- Capacité à prendre des initiatives.
- Savoir-être à l'écoute.
- Travailler en équipe, être solidaire.
- Savoir-être capable de communiquer avec l'ensemble des acteurs présents au match.

LE REFERENT FAIR-PLAY



Le « référent fair-play » est une fonction support proposée sur chaque rencontre de jeunes (U18 et moins) afin de s'assurer que les spectateurs présents utilisent toute leur énergie pour soutenir leur équipe, dans un esprit fair-play, dans le respect des officiels et des adversaires. Il est en lien direct avec le délégué de club (si différent) et les officiels. Cette fonction doit être assurée par un licencié majeur (idéalement) du club. Le référent fair-play peut agir auprès du public, si besoin.

COMMENT ?

Avant le match

- 1** Accueillir l'équipe adverse en favorisant la mise en place d'un cadre bienveillant.
- 2** Se présenter au public et aux deux équipes.
- 3** Se signaler aux officiels et au délégué de club (si différent).
- 4** Convenir d'un mode de communication si nécessaire au cours de la rencontre.

Pendant le match

- 1** Être présent dans les tribunes.
- 2** Si le public devient virulent, s'asseoir près des personnes et dialoguer.
- 3** Veiller au bon comportement des supporters.
- 4** Intervenir plus sérieusement si l'ambiance ou les comportements sont inacceptables.
- 5** Encourager aux bonnes attitudes.

Après le match

- 1** Remercier le public pour son bon comportement si c'est le cas.
- 2** Prendre des dispositions avec le club pour les futures rencontres si besoin et signaler des comportements si besoin.

LES RAPPELS A NE PAS MANQUER

- Être licencié du club ou dans un des clubs (pour les CTC) et majeur (idéalement).
- Veiller au bon déroulement global de la rencontre en étant présent près du public.
- Intervenir et apporter son aide en cas d'incident.
- En l'absence d'un « référent Fair-Play » le « délégué de club » pourra assumer cette fonction. Toutefois, le il ne se substitue pas au « délégué de club » qui conserve toutes ses prérogatives.

LES QUALITES RELATIONNELLES ET COMPORTEMENTALES RECOMMANDEES

- Capacité à prendre des initiatives.
- Disposer d'une expérience basket pour comprendre les enjeux de la fonction
- Être à l'écoute des acteurs du match et se montrer bienveillant

LE DELEGUE DE CLUB



Le délégué de club est une fonction obligatoire inscrite sur la feuille de match. Elle doit être assurée par un licencié majeur du club recevant lors des matchs de championnat 5x5 (départemental, régional et national). Le délégué doit être présent au moins 1 heure avant l'heure officielle du match.

COMMENT ?

Avant le match

- 1** Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels et les équipes
- 2** Contrôler les normes de sécurité
- 3** S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant.
- 4** Être à disposition des arbitres et des OTM

Pendant le match

- 1** Rester à la table de marque à disposition des OTM et arbitres.
- 2** Rester attentif aux comportements du public et intervenir si nécessaire ou faire appel au référent fair-play
- 3** Prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de la rencontre (problème technique, comportement du public, etc.)

Après le match

- 1** Assurer la sécurité des arbitres, OTM, joueurs entraîneurs jusqu'à leur départ.
- 2** Rédiger un rapport auprès de l'organisateur de la rencontre et de la ligue en cas d'incident.

LES RAPPELS A NE PAS MANQUER

- Être licencié au club recevant et majeur.
- Veiller au bon déroulement global de la rencontre.
- Intervenir et apporter son aide en cas d'incident.
- Le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

LES QUALITES RELATIONNELLES ET COMPORTEMENTALES RECOMMANDEES

- Capacité à prendre des initiatives.
- Disposer d'une expérience basket pour comprendre les enjeux de la fonction
- Être à l'écoute des acteurs du match et se montrer bienveillant

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL
S'ENGAGE



“ Laissez-nous jouer ! ”

Parents
FAIR-PLAY
RESPECTONS LE JEU / LES JOUEURS / LES ARBITRES



**Parents, soyez positifs
et encourageants !**


Parents, ne prenez pas la place de
l'entraîneur de votre enfant !

**Parents, aidez votre
enfant à communiquer avec
son entraîneur !**

Parents, arrêtez de
réprimander les arbitres !

**Parents, votre enfant ne sera
peut-être jamais un joueur
de très haut niveau :
le Basket peut quand même
lui apporter beaucoup !**



- 
- Aujourd'hui nous faisons l'état des lieux de faits qui sont en minorités sur le nombre de matchs joués.
 - Remercions tous ceux qui sont sur et autour des terrains et qui mettent tout en œuvre pour que les matchs se déroulent dans les meilleures conditions.
- 